



## COMMUNE DE SAINT-BLAISE

### Calendrier et guide 2007

### Ramassage des ordures ménagères et déchets

**! ATTENTION MODIFICATIONS IMPORTANTES !**

**La déchetterie surveillée située au chemin de la Plage sera totalement fermée. Elle sera remplacée par la nouvelle "Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs" se trouvant sur le site de l'ancienne STEP de Cornaux (voir ci-dessous).**



#### Ordures ménagères

Les sacs à ordures normalisés seront fermés et déposés le matin même du ramassage, en groupe. **Dépôt et ramassage des sacs tous les lundis et jeudis, avant 7 heures.** Il est interdit de les déposer un autre jour que celui prévu pour le ramassage. Les tournées tombant sur un jour férié sont supprimées.



#### Objets encombrants, objets métalliques

**Les tournées organisées tous les 2<sup>èmes</sup> lundis du mois sont supprimées.** En 2007, seuls deux ramassages seront prévus, soit les jeudis 29 mars et 27 septembre. En dehors de ces deux tournées, tout objet dépassant 50 cm de longueur, de même que les bois dont la section est supérieure à 5 x 5 cm, sont considérés comme encombrants et doivent être déposés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



#### Ferraille

A l'instar des objets encombrants, la ferraille ne doit en aucun cas être déposée avec les ordures ménagères. Elle doit être apportée à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



#### Déchets organiques ménagers

**Dans la mesure du possible, compostez individuellement. Un ramassage porte à porte est organisé tous les mercredis.** Sont admis: fruits, légumes, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, plantes (sans pot), cendres de bois, sciure, pain rassis, litière pour animaux (sauf celle en gravier). Les déchets doivent être déposés dans des récipients en dur (pas de sacs en plastique !).



#### Déchets de jardins

**Dans la mesure du possible, compostez individuellement.** Sont admis: gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, branchages, paille. En petite quantité (les branchages seront ficelés en fagots, ne dépassant pas 150 x 30 cm et 20 kg au maximum), **ces déchets sont traités comme les déchets organiques ménagers.** Les déchets en vrac ne seront pas ramassés. La déchetterie de l'Entre-deux-Lacs reprend aussi ces déchets pour autant qu'ils n'émanent pas d'entreprises professionnelles. Les branches d'un diamètre supérieur à 8 cm ainsi que les souches d'arbres seront également acheminées à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



#### Papier

Ne doit pas être jeté à la poubelle ! Les papiers sont une matière première recyclable. Des paquets solidement ficelés seront placés devant les immeubles et seront récoltés 4 fois par année par le groupe de jeunes de la Paroisse **selon avis publiés dans la presse locale.** Entre les ramassages, le vieux papier peut être apporté à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



#### Carton

Doit être apporté à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs, **il ne doit en aucun cas être éliminé avec le vieux papier !**



#### Bouteilles en verre – bocaux

Les bouteilles, bocaux de confiture, moutarde, condiment, etc. sont en verre recyclable. Ils doivent être triés par couleur et déposés dans les containers spéciaux, de couleur bleue, placés :

- au chemin de la Plage,
- vers l'ancien hangar des pompiers au Pré Brenier, ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aucun corps étranger (couvercles, porcelaine, grès, plastique, paille, etc.) ne doit être déposé dans les containers.



#### PET

Récupération aux points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Boîtes de conserve, fer blanc**

Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Aluminium**

Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Appareils électroniques et électriques**

Sont repris par les points de vente ou par la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Réfrigérateurs et congélateurs**

Sont repris par les points de vente ou par la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs, mais en aucune manière avec les ordures ménagères. La taxe de 75 fr. est supprimée.



### **Ampoules à basse consommation, tubes néons**

Sont repris par les points de vente ou par la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Objets inertes**

Ex.: cuvette de wc, tuyau ciment, vaisselle, céramique, porcelaine, etc. sont à apporter à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Déchets de chantier**

Sont à acheminer au centre de tri cantonal Diviza à Coffrane (tél. 032 857 22 12).



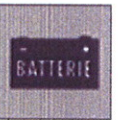
### **Habits et textiles**

2 conteneurs TEXAID sont à disposition aux gares BLS et CFF à Saint-Blaise.



### **Huiles végétales et minérales**

Il est **strictement interdit** de déverser des huiles végétales (huile de friteuse par ex.) dans les canalisations. Elles doivent être déposées à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Batteries d' auto**

Contiennent des acides très dangereux et nocifs pour la santé. A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Accumulateurs - piles**

Contiennent des métaux lourds fortement polluants. Ne doivent en aucun cas être jetés dans la poubelle. Ils doivent être rapportés dans les magasins spécialisés ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Déchets chimiques + peintures et aérosols**

Ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou vidés dans les WC (ex. acide, ammoniacque, fixateur, révélateur photographique, pesticide, solvant, etc.). Sont à déposer à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Pneus**

Doivent être acheminés aux points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



### **Véhicules hors d'usage**

Carrière du Bois-Rond sur Corcelles, tél. 032 730 14 00. Ouverture: lu-ve 8 h à 12 h et 14 h à 18 h - (oct. à mars: fermeture à 17 h), 1<sup>er</sup> samedi du mois: ouvert de 8 h à 12 h.



### Médicaments périmés - thermomètres - seringues

Sont à rapporter dans les pharmacies ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Il est interdit d'abandonner des seringues usagées dans la nature ou dans les poubelles, en raison des risques de contamination.



### Animaux - déchets carnés

Cremadog, Centre romand d'incinération, Montmollin, tél. 032 731 20 30.

### Langes

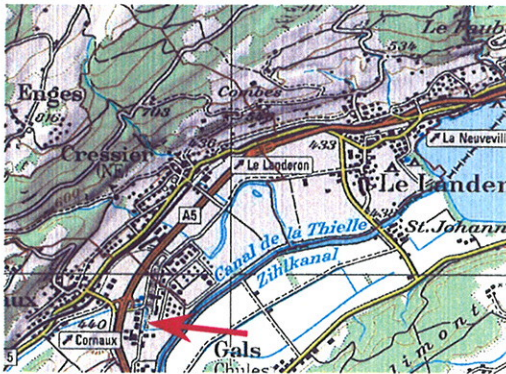
Langes en papier, tampons et serviettes, ne doivent pas être jetés dans les toilettes. Leur place est dans la poubelle.

### Gaz

Bonbonnes et cartouches sont à ramener aux points de vente.

## Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs Tél. 032 757 10 03

Elle est accessible gratuitement **aux habitants (particuliers) des communes partenaires** de la déchetterie. Les artisans et commerçants sont priés de s'annoncer à la réception où les conditions leur seront communiquées. La déchetterie est ouverte selon l'horaire suivant :



(Sortie autoroute Cornaux-Cressier, tourner à gauche, puis encore à gauche après le cimetière: la déchetterie se trouve 400 m plus loin).

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermé	14h00 – 18h00
<b>Mardi</b>	09h00 – 12h00	14h00 – 17h00
<b>Mercredi</b>	09h00 – 12h00	14h00 – 17h00
<b>Jeudi</b>	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
<b>Vendredi</b>	09h00 – 12h00	14h00 – 17h00
<b>Samedi</b>	de 08 h 00 non-stop jusqu'à 13h00	
<b>Dimanche et jours fériés</b>	Fermé	

L'administration communale de Saint-Blaise est également à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires (no de tél. 032 886 49 50).

Saint-Blaise, janvier 2007

Direction des travaux publics